



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 novembre 2014
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 7 novembre 2014, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un discours incendiaire prononcé par le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah. À un moment où les tensions explosent dans la région, M. Nasrallah cherche délibérément à la déstabiliser encore davantage. Dans son discours, il a menacé Israël en ces termes : « [Israël] ne trouvera nul endroit [...] hors de portée des roquettes de la résistance libanaise. » Il ne s'agit pas là de vaines menaces.

Cela fait des années que nous prévenons la communauté internationale que des armes illégales ne cessent d'affluer dans le sud du Liban, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). Sous les yeux du Conseil, le Hezbollah a amassé plus de 100 000 missiles meurtriers, arsenal dont il a l'intention de se servir. Ces missiles peuvent atteindre tout le territoire israélien et bien au-delà. Tout comme le Hamas, le Hezbollah entropose sciemment ses armes dans des zones civiles. Tout comme le Hamas, le Hezbollah commet un double crime de guerre en se cachant derrière des civils pour lancer des attaques contre les Israéliens. S'il ne met pas fin à ses actes d'agression disproportionnés, les représailles seront à la mesure de l'attaque.

Le Hezbollah s'efforce activement d'embraser la région. Le mois dernier, trois engins improvisés ont explosé du côté israélien de la Ligne bleue. Peu après l'attentat, le Hezbollah en a revendiqué la responsabilité. Ce n'était pas la première fois que M. Nasrallah reconnaissait la responsabilité de son organisation après l'explosion de bombe d'accotement à proximité du mont Dov.

La non-application de l'embargo sur les armes au Liban sape les fondements mêmes de la sécurité et de la stabilité de notre région. Elle pourrait avoir des conséquences catastrophiques. La communauté internationale ne peut pas se permettre d'ignorer plus longtemps la réalité de ce danger. Le Conseil de sécurité doit exiger du Gouvernement libanais qu'il applique intégralement la résolution 1701 (2006) et déploie ses forces armées au sud du Liban afin d'empêcher toute nouvelle attaque avant qu'il ne soit trop tard. Israël ne tolérera aucune attaque sur son territoire et agira pour protéger sa souveraineté et ses citoyens.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ron **Prosor**
